

Vendredi 17 janvier 2020**1 jour : 285 €****Orléans, 9h-17h** (*soit 7 heures*)**Intervenant : Jacques PRIETO**

Conseiller technique gestion-tarification-coopération / URIOPSS

Public

Directeurs, décideurs bénévoles, gestionnaires, responsables administratifs et financiers, responsables des ressources humaines.

Moyens pédagogiques

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

Contact : uriopss.centre@wanadoo.fr**OBJECTIFS**

Permettre au participant de disposer d'une information claire sur le contrat pluriannuel (pluri établissements), voire pluri financeurs (CPOM Tripartite) d'objectifs et de moyens, outils d'allocation de ressources, mais aussi et surtout des objectifs en termes de projets. Mesurer les avantages et inconvénients de ce nouveau support qui pourrait remplacer, voire supprimer les procédures budgétaires classiques. Et appréhender les avantages et inconvénients, ainsi que les zones de vigilances de cette démarche

PROGRAMME

1 – Les bases légales et réglementaires. Une démarche volontaire ou imposée ?

2 – Le contrat d'objectifs et de moyens : entre l'organisme gestionnaire et un ou plusieurs financeurs

Pluri annualité

Pluri établissements

Pluri départements (ou financeurs) ; le CPOM Tripartite

les points de vigilance

3 – Clarifier les objectifs à contractualiser

place du projet associatif et d'établissement, en lien avec les schémas : le volet stratégique du CPOM.

Le diagnostic préalable

La gestion des ressources humaines

Les objectifs budgétaires et financiers

4 – La contractualisation

le contenu d'un CPOM

De l'état des lieux aux fiches actions, les « valeurs cibles », les points incontournables

5 – Un budget pour 5 Ans : l'EPRD

réactualisation : le BBZ (budget base « 0 »)

l'impact des indicateurs

Le dernier compte administratif : base de référence.

La fixation tarifaire sous forme de dotation globale (commune à plusieurs établissements).

L'EPRD : un cadre budgétaire et financier.